



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-081
Du 12 mars 2024

Réouverture de l'école primaire St Exupéry
12 rue de l'église
Commune du Valdahon

Le Maire de la commune du Valdahon,

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants réglementant la police municipale-1 et L2213.1 à L2213.6,
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-4 et L2214-4,
- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L1311-1, L1311-2, R1336-4 et suivants,
- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles R 571-25 et suivants
- Vu** le code pénal et notamment l'article R 623-2,
- Vu** les travaux de réfection du sol réalisés du 22 février 2024 au 8 mars 2024 dans le bâtiment de l'école primaire St Exupéry de Valdahon
- Vu** les tests d'analyse de l'aire effectués le 8 mars 2024 dans les locaux de l'école primaire St Exupéry de Valdahon

Considérant que sur décision de Madame le Maire de Valdahon, il n'y a pas lieu de maintenir la fermeture de l'école primaire Saint Exupéry, sise 12 rue de l'église à Valdahon, pour des raisons de santé publique.

Sur la proposition de Madame le Maire ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : La réouverture de l'école primaire Saint Exupéry est prononcée à compter du jeudi 14 mars 2024 et cela de manière permanente.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal de Madame le Maire de Valdahon N°2024-061 du 19 février 2024.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la Commune du Valdahon,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Valdahon,

VILLE DU VALDAHON

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Valdahon,
Monsieur le directeur des services techniques de la ville de Valdahon,
Madame la directrice de l'école Saint Exupéry à Valdahon,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Valdahon, le 12 mars 2024

Le Maire



Sylvie Le Hir

